Dossier MDPH 31 pour la PCH aide humaine : pièces, parties à remplir, projet de vie

À imprimer et à garder sous les yeux. Le formulaire « Demande à la MDPH » fait 20 pages : pour une aide humaine à domicile, seules les parties A, B, E1 et F vous concernent ; C (scolarité) et D (vie professionnelle) restent vides pour une personne retraitée.

1 Les pièces (page 4 du formulaire et consignes de la MDPH 31)

- ☐ Certificat médical Cerfa 15695*01, **de moins d'un an**, complété, daté, signé et **tamponné en page 8**
- ☐ Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité **en cours de validité** (et celle du représentant légal, le cas échéant)
- ☐ Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (hébergé chez un tiers : justificatif de l'hébergeant + attestation d'hébergement)
- ☐ Si mesure de protection : jugement de tutelle, curatelle ou habilitation familiale
- ☐ « Si possible » : attestation d'emploi, contrat ou **facture du service à domicile précisant le nombre d'heures** d'aide humaine (Choix de Vie la fournit)
- ☐ « Si possible » : factures ou devis des frais liés au handicap (protections, matériel, aménagements)
- ☐ Si pension d'invalidité avec majoration tierce personne, ou rente AT/MP avec tierce personne : copie du justificatif
- ☐ Derniers comptes rendus d'hospitalisation ou de spécialistes, à joindre au certificat

2 Les parties à remplir pour une aide humaine à domicile

Page 1 · Que dois-je remplir ?	Première demande / situation qui a changé / renouvellement à l'identique / aidant familial. Dossier déjà ouvert : département et n° de dossier.
A1 · Identité (p. 2)	Nom de naissance et d'usage, n° de sécurité sociale, CAF ou MSA, caisse d'assurance maladie, mode de contact souhaité (e-mail, appel, SMS, courrier). A2 : mineurs seulement.
A3 · Aidé dans vos démarches (p. 3)	Cochez « un proche » et inscrivez vos coordonnées : la MDPH pourra vous appeler.
A4 · Mesure de protection (p. 3)	Type de mesure, organisme, coordonnées du représentant légal.
A5 · Traitement rapide (p. 3)	**Souvent oubliée.** Sortie d'hospitalisation sans retour possible, impossibilité de vivre chez soi, fin de droits dans moins de 2 mois : cochez et expliquez en deux lignes.
Page 4 · Signature et accords	Date, signature (personne concernée ou représentant légal). Cochez « J'accepte que la MDPH échange avec les professionnels qui m'accompagnent » (accélère l'évaluation) et la certification sur l'honneur. « Procédure simplifiée » : renouvellement à l'identique ou urgence.
B1 · Vie quotidienne (p. 5-6)	Avec qui la personne vit, logement, ressources (retraite, ASPA, APA, pension d'invalidité, MTP), aides techniques en place, qui aide déjà (famille, professionnel), tableau des frais restant à charge.
B2 · Besoins (p. 6-7)	Cochez tout ce qui est réel, même partiellement : hygiène, s'habiller, repas, courses, déplacements, santé, vie sociale. « Besoin d'aide » comprend être stimulé, guidé ou incité verbalement.
B3 · Attentes (p. 7)	« Vivre à domicile », « Une aide humaine », « Une aide pour se déplacer ». Service déjà identifié : vous pouvez inscrire Choix de Vie, « en contact : oui ».
Page 8 · Projet de vie	**Le texte le plus lu.** Une journée type, du lever au coucher : seul / avec aide / plus du tout, les conséquences, ce que vous attendez concrètement. Trame au verso.
E1 · Droits demandés (p. 17)	**Obligatoire :** cochez « Prestation de compensation du handicap (PCH) » (plus de 20 ans). Ajoutez « Carte mobilité inclusion » si besoin (invalidité ou priorité, stationnement).
F · Aidant familial (p. 19-20)	Facultative, précieuse pour un couple âgé : nature de l'aide apportée, soutien, remplacement en cas d'empêchement, situations à venir (santé, épuisement), attentes (répit, remplacement, soutien).

3 Trame pour rédiger le projet de vie (page 8 du formulaire)

Qui je suis, avec qui je vis : âge, situation (seul, en couple), logement (étage, ascenseur), qui m'aide aujourd'hui et combien de temps par jour.

Ma santé et ce qu'elle m'empêche de faire : en une ou deux phrases, sans détail médical (le certificat s'en charge).

Le matin : me lever, aller aux toilettes, me laver, m'habiller, prendre mon traitement : ce que je fais seul, ce qui demande une aide ou une présence, ce que je ne fais plus.

Dans la journée : préparer et prendre les repas, faire les courses, me déplacer dans le logement et dehors, sortir, rendez-vous médicaux, me repérer, gérer les papiers.

Le soir et la nuit : le repas, le coucher, les levers nocturnes, les chutes, l'angoisse d'être seul.

Les conséquences : chutes, hospitalisations, repas sautés, isolement, épuisement du conjoint ou des enfants, activité professionnelle réduite d'un proche.

Ce que j'attends concrètement : par exemple une aide chaque matin pour la toilette et l'habillage, une présence le midi pour le repas, un accompagnement aux rendez-vous deux fois par mois, un relais pour mon conjoint le week-end.

À la première personne si la personne peut s'exprimer ; sinon en son nom, en le précisant. Si la page ne suffit pas, joignez une feuille datée et signée.

4 Les erreurs qui retardent le dossier

- Certificat médical trop ancien, non tamponné, page 8 non signée
- Projet de vie vide ou réduit à une ligne
- Aucune case cochée en E1 : la demande n'a pas d'objet
- Dossier envoyé deux fois (en ligne + courrier) : la MDPH 31 demande de ne jamais le faire
- Dossier envoyé par e-mail : non accepté
- Pièce d'identité périmée, justificatif de domicile de plus de 3 mois
- A5 non cochée alors que la personne sort d'hospitalisation
- Première demande après 60 ans sans élément montrant que le handicap existait avant
- Renouvellement déposé après la fin des droits (à envoyer 6 mois avant)

5 Déposer le dossier, une seule fois, et le suivre

En ligne	Téléservice « Ma MDPH en ligne » : mdphenligne.cnsa.fr/mdph/31 (dépôt du formulaire et des pièces depuis un espace personnel).
Par courrier	MDPH de la Haute-Garonne, CS 87089, 31070 Toulouse cedex.
Sur place	Boîte aux lettres extérieure du 10 place Alphonse-Jourdain, Toulouse. Accueil sur rendez-vous du lundi au jeudi, 8h30-12h. Les Maisons des solidarités et Maisons départementales de proximité accompagnent aussi le dépôt.
Contact et suivi	05 34 33 11 00 (lundi-vendredi 8h30-12h) · mdph@cd31.fr · suivi sur « Mon dossier » : usagers.mdph31.fr. Le formulaire annonce une réponse « dans environ 4 mois » ; la MDPH 31 précise que le délai dépend de chaque demande.

Nous préparons le dossier avec vous, gratuitement. Lors de l'évaluation à domicile (du lundi au vendredi entre 9h et 19h), Angélique, Déborah, Nathalie ou Erika passe avec vous les parties A, B, E1 et F, vous aide à rédiger le projet de vie et vous remet, si nous intervenons déjà, l'attestation des heures d'aide humaine réalisées. La décision appartient à la MDPH et à la CDAPH ; un dossier complet évite les allers-retours.
05 61 61 55 43 · du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 · www.aide-domicile-toulouse.fr/aides/dossier-mdph-pch-31

Document rédigé par Choix de Vie à partir du formulaire Cerfa 15692*01, du certificat médical Cerfa 15695*01 et des consignes publiées par la MDPH de la Haute-Garonne (mdph31.fr, « Comment déposer un dossier », consultée le 5 novembre 2026) ; il ne remplace ni le formulaire ni la décision de la MDPH. Service d'aide et d'accompagnement à domicile autorisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, n° SAP510059637, n° FINESS 310029319, mode prestataire.